

<p><b>D 25-44</b></p> <p><b>CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET LA COMMUNE DE HOULGATE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HOULGATE.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil municipal le projet de convention établi entre la Commune de HOULGATE et le Département du CALVADOS, relatif à l'entretien des routes départementales situées sur le territoire communal.

Ce projet fait suite aux travaux récemment réalisés sur certains axes départementaux et vise à formaliser les conditions dans lesquelles la commune assurera l'entretien courant de diverses dépendances du domaine public routier départemental. Il s'agit notamment des trottoirs, aménagements de sécurité, zones de stationnement, mobilier urbain, signalisation horizontale, accotements aménagés et autres équipements identifiés.

La convention précise les sections de voies concernées, la répartition des charges d'entretien, les responsabilités respectives des parties ainsi que les modalités de mise en œuvre, de durée et de résiliation. Elle vise à améliorer la lisibilité des interventions sur le domaine routier et à garantir un niveau de service homogène pour les usagers.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu le projet de convention entre la commune de HOULGATE et le Département du CALVADOS relatif à l'entretien des routes départementales sur le territoire communal ;
- Considérant que cette convention permet de fixer précisément les obligations respectives du Département et de la Commune en matière d'entretien des dépendances de la voirie départementale (trottoirs, signalisation, mobilier, éclairage, etc.) et d'assurer une meilleure coordination des interventions ;

- Considérant que l'entretien de ces éléments par la commune s'inscrit dans une volonté de proximité et de réactivité accrue, notamment dans les secteurs récemment réaménagés ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de HOULGATE telle que présentée en séance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.



Olivier COLIN,  
Maire.